

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22-421-1931 fixant la date de la mise en vigueur de l'arrêté n° 653, du 7 novembre 1931, modifiant l'assiette et le tarif des droits d'entrée, de sortie, de quai, statistique et tonnage à la Côte française des Somalis.

n° 22-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 7 novembre 1931, modifiant l'assiette et le tarif des droits d'entrée, de de sortie, de quai, statistique, tonnage et magasinage, à la Côte française des Somalis, notamment l'article 4

Vu le câblogramme ministériel n° 152, du 11 décembre 1931, approuvant lesdits tarifs,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 653, du 7 novembre 1931, modifiant l'assiette et le tarif des droits d'entrée, de sortie, de quai, statistique et tonnage à la Côte française des Somalis, est rendu applicable à la colonie à compter du 1er janvier 1932.

Art. 2

— Le chef du service des douanes, le chef du bureau des finances et trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.